



Abandon foyer familial et enfant

Par **Quix**, le **31/05/2012 à 19:46**

Bonjour,rnrnJe vous explique la situation, ma petit amie (ainsi que son frère, sa demi sœur et son demi frère) ont leur mère qui a récemment (3 semaine) quitter le foyer familial sans raison valable, laissant donc ma petit amie et son frère avec leur beau père et les deux autres petits. (qui sont donc avec leur père de sang).rnrnJ'aimerais savoir qu'elles sont les risques encourus par cet mère de famille? rnQu'elles sont les démarches à suivre ?
rn
rnMerci.rnCordialement, rnAlexis.

Par **cocotte1003**, le **01/06/2012 à 06:48**

Bonjour,il faudrait que le beau-pere dépose au commissariat une main courante afin de mettre en évidence" ce départ. Elle aura beaucoup de mal à récupérer la garde des enfants en cas de divorce ou de demande au JAF. A moins que les 2 ainés soient majeur,ils devraient se trouver avec leur pere,cordialement

Par **Quix**, le **01/06/2012 à 19:57**

Bonjour,rnrnle beau père à déjà posé une main courante au commissariat, le soucis c'est qu'elle a littéralement dit a ses enfants en partant: "je ne vous aime pas , vous n'êtes pas de ma famille".rnrnSeul ma petite amie est majeur. Que risque son frère ? (il a 16 ans) rnrnIl n'y a aucun recours face à cet mère indigne ? C'est une honte de faire ce qu'elle a fait ! et elle ne risque rien ?

Par **cocotte1003**, le **02/06/2012 à 06:09**

Bonjour, son frere ne risque rien mais il vit avec une personne qui n'a strictement aucun droit de prendre une décision pour lui et qui ne devrait pas l'avoir à charge financièrement. Votre beau-pere va devoir soit divorcer s'ils étaient mariés, soient saisir le JAF pour obtenir la garde des enfants, une pension alimentaire pour les 2 plus jeunes.. Il faut absolument consulter un avocat pour engager une procédure judiciaire car la maman peut tres bien revenir, cordialement

Par **Quix**, le **06/06/2012 à 19:25**

Nouveau rebondissement, la mère qui est partis à fait clôturer l'EDF et l'eau de la maison, résultat, elle met en dangers ses enfants !!!
La justice ne peut rien faire face a ça ???

Par **cocotte1003**, le **06/06/2012 à 19:28**

Bonjour, quel danger voyez vous ? il suffit que votre beau-pere téléphone pour mettre les abonnements à son nom, cordialement

Par **Quix**, le **06/06/2012 à 19:37**

Quels dangers ?
EDF ne peut remettre que l'électricité que d'ici la fin de semaine prochaine.
Il n'y a pas mise en dangers ? (vis à vis de l'hygiène ?)
L'eau et l'électricité sont des besoins vitaux.

Par **cocotte1003**, le **06/06/2012 à 19:40**

Bonjour, allez voir une assistante sociale, elle vous aidera à prendre les bonnes décisions, cordialement